



Ruhengeri le 1/18/1917

A Mr. l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander ce qui se
Nous avons cultivé des patates douces sur une colline
mais à notre désolation on nous fit comparaître
au Tribunal de Chefferie à Muramba. Chacun
de nous fut condamné à une amende de 25
parce que nous avions cultivé cette colline et
le s/cheff prétendait être le pâturage de
son bétail; or c'était notre propriété. Celui
qui nous a soupçonnés c'est le nommé
Cyimongi Patrice.

C'est nous les habitants de chez
le s/cheff KARERO

Jeune aux intentions d'ontogéti annuel
au Tribunal de Témition

[Signature] 7. VII. 1917

Fort.